



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Quorum..... 8
Présents..... 10
Votants..... 14
Excusés..... 1
Procurations..... 4

Date de la convocation : 19/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 23 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Madame Rolande COBO, Monsieur Damien QUATREFAGES a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DRIGOUT, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Allan ASSIÉ

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 4**DELIBERATION N° 9****PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE LE PERIGOUL**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement provisoire pour la rénovation énergétique du bâtiment communal à vocation locative du Périgoul.

Il se présente comme suit :

	Montant éligible	Montant subvention
ETAT / FONDS VERT	216 000 €'	38 500 €'
CONSEIL DEPARTEMENTAL	216 000 €'	57 750 €'
CONSEIL REGIONAL	216 000 €'	25 000 €'
FONDS EUROPEENS	216 000 €'	4 650 €'
TOTAL DES SUBVENTIONS	125 900 €	
Commune autofinancement (20 %)	90 100 €'	
TVA (20%)	43 200 €'	

Reste à charge de
la commune

133 300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE VALIDER** de valider le plan de financement pour la rénovation énergétique du Périgoul sous réserve de l'obtention des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la mise en œuvre du plan de financement,

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 26 MAI 2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 26 MAI 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 3 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.